



A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres  
A Mesdames et Messieurs les Présidents des  
Collèges de police  
Au Commissaire général de la Police fédérale  
Pour information:  
A Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de  
Province  
A Mesdames et Messieurs les Commissaires  
d'arrondissement  
A Mesdames et Messieurs les Chefs de corps de  
la police locale

Votre correspondant  
Christophe VERSCHOORE

T  
02 518 20 46

Votre référence

Annexes  
1

E-mail  
[christophe.verschoore@rrn.fgov.be](mailto:christophe.verschoore@rrn.fgov.be)

F  
02 518 25 30

Notre référence  
III.21/724/R/8239/08

Bruxelles

16 -12- 2008

Lancement du système de vérification sur Internet de la validité de documents d'identité, de cartes électroniques pour étranger et de passeports afin de lutter contre la fraude à l'identité - Site web "CHECKDOC" et l'application "DOCSTOP".

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons qu'à partir du **8 décembre 2008**, il est recommandé à tout citoyen de signaler au numéro d'appel **00 800 2123 2123**<sup>1</sup> – DOCSTOP, de partout dans le monde, 24h/24, 7j/7 la perte, le vol ou la destruction de son document d'identité, de sa carte électronique pour étranger ou de son passeport.

Pour les cartes d'identité de Belge, les cartes électroniques pour étranger et les Kids-ID, si le citoyen retrouve le document, il dispose de 7 jours après son appel pour demander la réactivation de son document afin d'éviter son annulation. Pour les passeports et les cartes d'identité électroniques des Belges résidant à l'étranger, l'annulation est effective dès le signalement à DOCSTOP. Enfin, précisons que DOCSTOP ne fonctionne que pour les documents belges.

<sup>1</sup> Ce numéro international est accessible gratuitement en Belgique. A l'étranger, il convient de composer le même numéro mais en remplaçant le préfixe 00 par le préfixe international en usage dans le pays à partir duquel l'appel est fait. Au cas où ce numéro serait inaccessible, il y a lieu de former le numéro suivant : +322 518 2123 (appel payant mais numéro disponible partout)

Parc Atrium  
Rue des Colonies  
11  
1000 Bruxelles

T 02 518 21 31  
F 02 210 10 31

callcenter.rrn@rrn.fgov.be  
[www.ibz.rrn.fgov.be](http://www.ibz.rrn.fgov.be)

En outre, tout citoyen ou prestataire de services pourra, **dès le 8 décembre 2008**, librement vérifier le statut de ces documents via CHECKDOC sur Internet à l'adresse <http://www.checkdoc.be>. Cette possibilité offerte ne change en rien la réglementation qui prévoit la présentation de la carte d'identité sur base d'une obligation légale ou réglementaire, ou quand le titulaire y consent.

Dans la mesure où l'application DOCSTOP démarre le 8 décembre 2008, les vérifications de documents d'identité perdus ou volés avant cette date ne donnent lieu à un « hit » dans CHECKDOC que si le titulaire en a informé son administration communale dans le cadre d'une demande de nouveau document.

En cas de « HIT » par CHECKDOC, ou de déclaration à DOCSTOP, le titulaire du document sera informé sur la façon d'exercer son droit de consultation et de rectification.

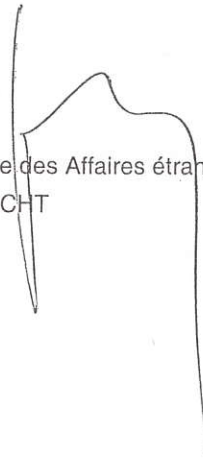
Ce système de vérification de la validité d'un document DOCSTOP-CHECKDOC est le résultat d'une collaboration entre le SPF Intérieur, le SPF Affaires étrangères, la Police fédérale. Il contribuera à éviter des utilisations frauduleuses de documents d'identité, de cartes électroniques pour étrangers ou de passeports volés ou perdus, et des effets dommageables qui en découlent pour le titulaire du document et pour le prestataire de services.

Enfin, nous vous signalons qu'une campagne de communication sera mise en œuvre très prochainement pour promouvoir ces nouveaux outils de lutte contre la fraude à l'identité et des supports de communication seront également disponibles.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.



Le Ministre de l'Intérieur,  
P. DEWAEEL



Le Ministre des Affaires étrangères,  
K. DE GUCHT